

Accueil de loisirs les FILOUS Bulletin d'inscription HIVER 2022

**Attention, en ce début d'année le dossier de votre enfant est à refaire dans sa totalité !!!
2 € de cotisation par famille sont à inclure à votre règlement sauf si déjà inclus aux mercredis**

Quelle que soit votre commune, l'inscription doit être de minimum 3 jours par enfant (consécutifs ou non) sur une même période de vacances scolaires.

Le tarif journalier par enfant est déterminé en fonction de votre commune d'habitation :

1. Votre commune fait partie de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine ou a conventionné avec la CCVVS :

Votre tarif journalier par enfant est calculé en fonction de votre Quotient de Ressources 2022 (QR) à calculer à partir de votre avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020. Pour information, le QR ne correspond pas au quotient familial de la CAF !

Ce tarif comprend la journée d'activité, les sorties, le repas du midi et le goûter durant les vacances scolaires.

$$\text{QR} = \text{revenus imposables du foyer} / (12 \times \text{nombre de parts du foyer})$$

Exemple : si revenu imposable = 28 000€ et nombre de parts = 3, alors QR = 28 000 / (12 x 3) = 777 donc le tarif journalier sera de 13 € 20

2. Votre commune ne fait pas partie et n'est pas conventionnée avec la CCVVS : 2 tarifs selon votre QR. 47.25 € ou 49.25 € / jour.

QR	≤ 336	337 à 535	536 à 750	751 à 813	814 à 1000	1000 et +	3 ^e enfant*
CCVVS et communes partenaires	9,10 €	10,55 €	11,25 €	13,20 €	15,80 €	18,25 €	11,25 €
Autres communes	47,25 €			/	49,25 euros		

* A noter : Le tarif « 3^{ème} enfant » ne pourra être appliqué que si les 3 enfants ou plus sont inscrits sur les mêmes journées.

- **Par courrier** : ADAPTE 95 – 4 rue Berthelot 95300 PONTOISE.
- **Sur place** : auprès de la direction de l'accueil de loisirs LES FILOUS les jours de fonctionnement ou lors des permanences d'inscription.

Si vous prétendez à un tarif inférieur à 18,25 euros, merci de joindre la copie de l'avis d'imposition 2021 (des 2 responsables légaux) sur les revenus de 2020 afin de justifier de votre QR 2022.

Coupon à détacher et à adresser au plus tôt
Merci d'en remplir un par enfant

Age de l'enfant							
Nom/Prénom de l'enfant	Période des Vacances d'hiver 2022 Du lundi 21 février au vendredi 04 mars 2022 - 10 jours						
Inscriptions* accueil de loisirs	Inscriptions* accueil étendu	Inscriptions* accueil étendu	Inscriptions* accueil étendu	Inscriptions* accueil étendu	Inscriptions* accueil étendu	Inscriptions* accueil étendu	Inscriptions* accueil étendu
de 8h00 à 18h30	7h30 - 8h00	7h30 - 8h00	18h30-19h00	18h30-19h00	18h30-19h00	18h30-19h00	18h30-19h00
lundi mardi mercredi jeudi vendredi	lundi mardi mercredi jeudi vendredi	lundi mardi mercredi jeudi vendredi	lundi mardi mercredi jeudi vendredi	lundi mardi mercredi jeudi vendredi	lundi mardi mercredi jeudi vendredi	lundi mardi mercredi jeudi vendredi	lundi mardi mercredi jeudi vendredi
21 février 2022 22 février 2022 23 février 2022 24 février 2022 25 février 2022	7h30 - 8h° 7h30 - 8h° 7h30 - 8h° 7h30 - 8h° 7h30 - 8h°	7h30 - 8h° 7h30 - 8h° 7h30 - 8h° 7h30 - 8h° 7h30 - 8h°	18h30-19h00° 18h30-19h00° 18h30-19h00° 18h30-19h00° 18h30-19h00°	18h30-19h00° 18h30-19h00° 18h30-19h00° 18h30-19h00° 18h30-19h00°	18h30-19h00° 18h30-19h00° 18h30-19h00° 18h30-19h00° 18h30-19h00°	18h30-19h00° 18h30-19h00° 18h30-19h00° 18h30-19h00° 18h30-19h00°	18h30-19h00° 18h30-19h00° 18h30-19h00° 18h30-19h00° 18h30-19h00°
28 février 2022 1 mars 2022 2 mars 2022 3 mars 2022 4 mars 2022	7h30 - 8h° 7h30 - 8h° 7h30 - 8h° 7h30 - 8h° 7h30 - 8h°	7h30 - 8h° 7h30 - 8h° 7h30 - 8h° 7h30 - 8h° 7h30 - 8h°	18h30-19h00° 18h30-19h00° 18h30-19h00° 18h30-19h00° 18h30-19h00°	18h30-19h00° 18h30-19h00° 18h30-19h00° 18h30-19h00° 18h30-19h00°	18h30-19h00° 18h30-19h00° 18h30-19h00° 18h30-19h00° 18h30-19h00°	18h30-19h00° 18h30-19h00° 18h30-19h00° 18h30-19h00° 18h30-19h00°	18h30-19h00° 18h30-19h00° 18h30-19h00° 18h30-19h00° 18h30-19h00°
* cocher les jours de présence							
				* l'heure d'émargement sur le cahier fera foi			
Accueil de loisirs				Accueil étendu			
Coefficient de ressources				forfait : 1 euro par matin 1 euro par soir			
tarif journalier :				nombre de matins _____ x1€			
nombre de jours :				nombre de soirs _____ x1€			
Total A				Total B			
TOTAL GENERAL (A + B + C*) :							
+ C* : Cotisation annuelle de 2 € par famille (Rayer C si cotisation déjà réglée)							
Banque _____							
N° de chèque _____ à l'ordre d'ADAPTE 95							
Date _____				Signature _____			
Date de réception _____							